

Règlement

“Concours anniversaire louis delhaize - Play&Win?”

Article 1 : Société Organisatrice et Généralités

La société anonyme Delfood, dont le siège social est établi Route de Gosselies 408 B-6220 Fleurus (Wangenies), et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0403.754.481 (ci-après dénommée “l’Organisateur”), organise en magasin, avec la société Shelf Service (sous-traitant), dont le siège social est situé Z1 ResearchPark 50, 1731 Zellik et ayant le numéro d’entreprise 0445.834.269 (ci-après “Shelf Service”), un jeu concours désigné par “Concours anniversaire louis delhaize” et valable du 1er octobre 2025 au 23 décembre 2025.

Cette opération est soumise exclusivement au présent règlement (ci-après le “Règlement”). La participation à l’Action implique l’acceptation expresse du présent règlement, sans aucune réserve. Le non-respect dudit règlement par le participant entraîne automatiquement la nullité pure et simple de sa participation ainsi que la perte de son gain le cas échéant, sans que la responsabilité de l’Organisateur ne puisse être engagée de ce fait, sans droit à une quelconque compensation. Il n’est possible de participer à cette Action d’aucune autre façon que celle décrite dans le présent règlement.

Le règlement est disponible sur le site internet www.louisdelhaize150.be.

Article 2 : Conditions relatives aux participants

La participation est ouverte à toute personne majeure résidant en Belgique. La participation est personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à des tiers.

Sont exclues de l’Action :

- Les salariés de l’Organisateur et des personnes résidant sous le même toit.
- Les points de vente participants ou leurs fournisseurs.
- Toutes personnes qui auraient collaboré à l’élaboration du présent Jeu Concours, notamment la société Shelf Service ainsi que les personnes vivant sous le toit de ces dernières.
- Toutes les personnes qui y participent en collaboration organisée, soit dans le cadre de l’une ou l’autre association juridique ou association de fait, soit en collaborant de toute autre manière pour augmenter leurs chances de gagner, soit qui sont suspectées de fraude par l’Organisateur.

L’Organisateur pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité, l’identité et les coordonnées des participants, dans le respect de la vie privée des participants.

Article 3 : Durée et Modalités de Participation

L'Action est uniquement valable en Belgique dans les magasins louis delhaize participants (liste complète à l'Article 9).

Le Jeu Concours est ouvert à partir du 1er octobre 2025, à l'heure d'ouverture des magasins participants. La distribution des vouchers commence le 1er octobre 2025, à l'heure d'ouverture des magasins participants et se termine le 16 décembre 2025 à l'heure de fermeture des magasins participants. L'authentification et le jeu en ligne restent ouverts jusqu'au 23 décembre 2025 inclus à 23h59. Toute participation non conforme aux modalités énoncées ci-dessous, par la mention d'informations incomplètes, illisibles, fausses et erronées ou réalisée hors de la durée du Jeu Concours énoncée à l'article 3 du présent Règlement sera considérée comme nulle et ne sera pas traitée.

Chaque personne souhaitant participer doit :

1. Se rendre dans un magasin louis delhaize au plus tard le 16 décembre 2025 pour recevoir un bulletin de participation avec un QR code, nommé voucher. Chaque tranche d'achat de 15€*, effectué entre le 01/10/2025 et le 16/12/2025, donne droit à un (1) voucher de participation, à utiliser sur le site de l'action. Des produits participants donnent également droit à des vouchers supplémentaires.

*À l'exception des produits ou services suivants : sacs poubelles communaux, produits de la Loterie Nationale, de Bpost, articles tabacs et autres services.

2. Scanner le QR code présent sur son voucher et il sera redirigé vers le site de l'action pour participer.
3. S'authentifier sur le site web www.louisdelhaize150.be à partir du 01/10/2025 00h01 jusqu'au 23/12/2025 23h59 inclus. Pour s'inscrire, le participant doit remplir certaines données personnelles comme le nom, prénom, l'adresse e-mail et le magasin de son choix. Le participant doit accepter les conditions générales de la plateforme de l'organisateur, consultables sur le site de l'Action (www.louisdelhaize150.be). Un accord sur la collecte de données est automatiquement demandé pour toute inscription en ligne. Le moment où le participant s'inscrit est enregistré. Le participant garantit que les données qu'il transmet sont correctes, à jour et complètes.
4. Suivre la procédure indiquée sur le site dédié au jeu, confirmer et valider sa participation au Jeu Concours. Suivre le déroulement du jeu et attendre les dates pour découvrir son gain (dates inscrites dans l'article 5).

Il est permis de participer plusieurs fois par adresse mail liée à l'inscription. Un consommateur peut participer autant de fois qu'il veut. Le nombre de participations des inscrits est suivi tout au long de l'Action.

Le participant doit désigner le magasin de son choix lors de l'inscription, cette option est non modifiable après inscription. Le participant est éligible uniquement aux prix liés à son magasin de choix. Un consommateur ne peut être lié qu'à un seul magasin louis delhaize.

Article 4 : Le Jeu Concours

Le concours est composé de deux sous-concours:

1. **Un concours hebdomadaire** pour lequel des gagnants seront sélectionnés chaque semaine, en fonction de leurs réponses aux questions lors de la dernière semaine écoulée.
2. **Un concours principal**, permettant à toutes les personnes inscrites et ayant participé lors des semaines précédentes, de remporter un prix principal lors d'une ultime sélection de gagnants en fin de concours.

Le concours est ouvert jusqu'au 23/12/2025 à 23h59.

Le vainqueur est la personne qui remplit toutes les conditions du concours: il ou elle doit être correctement inscrit(e) sur le site internet du concours en complétant ses données et avoir reçu un voucher en effectuant un achat de minimum 15€ ou en achetant des produits participants dans les magasins louis delhaize inscrits à l'Action.

Il ou elle doit avoir répondu correctement et dans les plus brefs délais à la question principale du concours et avoir répondu correctement à la question subsidiaire de chaque sous-concours.

Le vainqueur est celui qui a répondu correctement à la question principale et dont la réponse à la question subsidiaire est la plus proche de la réponse correcte.

En cas d'ex-aequo, la première personne à répondre correctement sera désignée comme gagnante.

Article 5 : Prix et Attribution des Gains

Dans chaque magasin-participant, il y a 2 gagnants 'gros lots' attribués pour le "concours principal" et 4169 'lots' attribués pour le "concours hebdomadaire". Les prix sont attribués par magasin de choix, et en fonction des périodes de jeu.

Les dates de sélection des gagnants sont les suivantes :

- 1ère vague (jeu du 01/10 au 07/10/2025) : Sélection le 08/10/2025.
- 2e vague (jeu du 08/10 au 14/10/2025) : Sélection le 15/10/2025.
- 3e vague (jeu du 15/10 au 21/10/2025) : Sélection le 22/10/2025.
- 4e vague (jeu du 22/10 au 28/10/2025) : Sélection le 29/10/2025.
- 5e vague (jeu du 29/10 au 04/11/2025) : Sélection le 05/11/2025.
- 6e vague (jeu du 05/11 au 11/11/2025) : Sélection le 12/11/2025.
- 7e vague (jeu du 12/11 au 18/11/2025) : Sélection le 19/11/2025.
- 8e vague (jeu du 19/11 au 25/11/2025) : Sélection le 26/11/2025.
- 9e vague (jeu du 26/11 au 02/12/2025) : Sélection le 03/12/2025.
- 10e vague (jeu du 03/12 au 09/12/2025) : Sélection le 10/12/2025.
- 11e vague (jeu du 10/12 au 16/12/2025) : Sélection le 17/12/2025.
- 12e vague (jeu du 17/12 au 23/12/2025) : Sélection le 24/12/2025.

- 13e vague (pour les chèques de 150€, jeu du 01/10 au 23/12/2025) : Sélection le 24/12/2025.

Notification des gagnants : Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail dans les 3 jours suivants chaque période de jeu".

Les dates d'envoi des mails annonçant les gagnants sont :

1. Vague 1 : Au plus tard le 11/10.
2. Vague 2 : Au plus tard le 18/10.
3. Vague 3 : Au plus tard le 25/10.
4. Vague 4 : Au plus tard le 01/11.
5. Vague 5 : Au plus tard le 08/11.
6. Vague 6 : Au plus tard le 15/11.
7. Vague 7 : Au plus tard le 22/11.
8. Vague 8 : Au plus tard le 29/11.
9. Vague 9 : Au plus tard le 06/12.
10. Vague 10 : Au plus tard le 13/12.
11. Vague 11 : Au plus tard le 20/12.
12. Vague 12 : Au plus tard le 27/12.
13. Vague 13 (pour les chèques de 150€) : Au plus tard le 27/12/2025.

Récupération des gains : Dans le mail annonçant qu'un participant est gagnant se trouve un QR-code, et une invitation à se rendre dans le magasin louis delhaize choisi lors de l'inscription. Le gagnant devra présenter son QR-code en magasin afin de recevoir son gain physique. Si le gain est un voucher à utiliser online, toutes les informations seront inscrites sur le mail de confirmation de gain et il ne sera pas nécessaire de se rendre en magasin. Le client a jusqu'au 25 janvier 2026 inclus pour se rendre à l'accueil de son magasin avec son mail annonçant qu'il a gagné, il peut dès lors retirer son lot. Exception : Les lots « carnet de bons de réduction » doivent être retirés en magasin au plus tard le 15 novembre 2025*. Les carnets de réduction sont valables en magasin du 29/09 au 21/12/2025. Les chèques de 150€ sont à utiliser en magasin au plus tard le 30/04/2026.

*Cette information sera clairement indiquée dans le mail de confirmation.

Perte du droit au prix : Si l'adresse mail indiquée est inexacte ou si un prix n'est pas réclamé dans la semaine suivant la fin du concours* sans que les organisateurs en soient responsables, le gagnant perd son droit au prix et demeure la propriété des organisateurs. Dans ce cas, le gagnant perdra le droit à une indemnisation de toute nature. En cas de refus, de non-retrait ou de non-réponse au courrier des organisateurs dans le délai demandé, pour quelque raison que ce soit, le prix sera retourné aux organisateurs et le gagnant perdra tous les droits à une quelconque indemnité.

*sauf pour le gain 'carnet de bons de réduction' qui doit être retiré au plus tard le 15 novembre 2025.

Il n'est pas possible de remporter plusieurs prix différents sur une même période de jeu mais il est possible de gagner plusieurs fois un prix pendant toute la durée du concours. Chaque participant peut remporter un seul lot par vague hebdomadaire, même s'il participe plusieurs fois.

Les prix mis en jeu dans chaque magasin inscrit sont les suivants:

- **2 chéquiers de 150€ (10x15€)** valables dans SON louis delhaize.

10 chèques nominatifs de 15€ à dépenser au plus tard le 30 avril 2026 dans le louis delhaize renseigné par le consommateur, non remboursables, non échangeables en espèce. Les chèques ne sont pas valables pour le tabac, les vidanges, les sacs poubelles et services.

- **150 carnets de bons de réduction valables du 29/09 au 21/12/2025.**

Les lots 'carnets de bons de réduction' sont distribués les 4 premières semaines de l'action, à savoir les 8/10 ; 15/10 ; 22/10 et 29/10. Ils doivent être récupérés en magasin au plus tard le 15 novembre 2025 et sont à utiliser en magasin au plus tard le 16/12/2025.

- **12 Cartes Bol** valables du 01/10/2025 au 11/08/2028.

12 cartes Bol d'une valeur comprise entre 5€ et 25€ réparties de la manière suivante : 2 cartes de 5€, 2 cartes de 10€, 2 cartes de 15€, 2 cartes de 20€ et 4 cartes de 25€.

- **5 peluches**
- **2 colis de 6 verres à Gin***

*La société Delfood ne pourra être tenue responsable des dommages éventuels (incluant, sans s'y limiter, la casse de verres) survenus lors du transport et de la livraison des dotations. Tout verre livré cassé ne fera l'objet d'aucune substitution ou indemnisation.

- **4000 vouchers Beauty** donnant droit à des réductions allant jusqu'à -68%, à utiliser online jusqu'au 15/01/2026 au plus tard.

Les dotations ne pourront être attribuées sous une autre forme que celle prévue au présent Règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature. Les lots qui n'auraient pu, pour quelque raison que ce soit, être remis à un gagnant, resteront la propriété de l'Organisateur. En cas de renonciation expresse d'un gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par l'Organisateur.

Les prix sont répartis par magasin et en fonction des périodes de jeu, de la manière suivante:

Période 1 : du 01/10 au 07/10/25. Pour chaque magasin participant :

-39 carnets de bons de réduction valables du 29/09 au 21/12/2025.
-1 carte Bol d'une valeur de 5€ à 25€ valable du 01/10/2025 au 11/08/2028
-300 vouchers Beauty donnant des réductions allant jusqu'à -68%

Période 2 : du 08/10 au 14/10/25. Pour chaque magasin participant :

-37 carnets de bons de réduction valables du 29/09 au 21/12/2025.
-1 carte Bol d'une valeur de 5€ à 25€ valable du 01/10/2025 au 11/08/2028
-300 vouchers Beauty donnant des réductions allant jusqu'à -68%

Période 3 : du 15/10 au 21/10/25. Pour chaque magasin participant :

-37 carnets de bons de réduction valables du 29/09 au 21/12/2025.
-1 carte Bol d'une valeur de 5€ à 25€ valable du 01/10/2025 au 11/08/2028

-300 vouchers Beauty donnant des réductions allant jusqu'à -68%

Période 4 : du 22/10 au 28/10/25. Pour chaque magasin participant :

-37 carnets de bons de réduction valables du 29/09 au 21/12/2025.

-1 carte Bol d'une valeur de 5€ à 25€ valable du 01/10/2025 au 11/08/2028

-300 vouchers Beauty donnant des réductions allant jusqu'à -68%

Période 5 : du 29/10 au 04/11/25. Pour chaque magasin participant :

-1 carton de 6 verres à Gin

-1 carte Bol d'une valeur de 5€ à 25€ valable du 01/10/2025 au 11/08/2028

-300 vouchers Beauty donnant des réductions allant jusqu'à -68%

Période 6 : du 05/11 au 11/11/25. Pour chaque magasin participant :

-1 carton de 6 verres à Gin

-1 carte Bol d'une valeur de 5€ à 25€ valable du 01/10/2025 au 11/08/2028

-300 vouchers Beauty donnant des réductions allant jusqu'à -68%

Période 7 : du 12/11 au 18/11/25. Pour chaque magasin participant :

-1 carte Bol d'une valeur de 5€ à 25€ valable du 01/10/2025 au 11/08/2028

-300 vouchers Beauty donnant des réductions allant jusqu'à -68%

Période 8 : du 19/11 au 25/11/25. Pour chaque magasin participant :

-1 peluche

-1 carte Bol d'une valeur de 5€ à 25€ valable du 01/10/2025 au 11/08/2028

-300 vouchers Beauty donnant des réductions allant jusqu'à -68%

Période 9 : du 26/11 au 02/12/25. Pour chaque magasin participant :

-1 peluche

-1 carte Bol d'une valeur de 5€ à 25€ valable du 01/10/2025 au 11/08/2028

-300 vouchers Beauty donnant des réductions allant jusqu'à -68%

Période 10 : du 03/12 au 09/12/25. Pour chaque magasin participant :

-1 peluche

-1 carte Bol d'une valeur de 5€ à 25€ valable du 01/10/2025 au 11/08/2028

-500 vouchers Beauty donnant des réductions allant jusqu'à -68%

Période 11 : du 10/12 au 16/12/25. Pour chaque magasin participant :

-1 peluche

-1 carte Bol d'une valeur de 5€ à 25€ valable du 01/10/2025 au 11/08/2028

-500 vouchers Beauty donnant des réductions allant jusqu'à -68%

Période 12 : du 17/12 au 23/12/25. Pour chaque magasin participant :

-1 peluche

-1 carte Bol d'une valeur de 5€ à 25€ valable du 01/10/2025 au 11/08/2028

-300 vouchers Beauty donnant des réductions allant jusqu'à -68%

Période 13 : du 01/10 au 23/12/25. Pour chaque magasin participant :

2x un chéquier d'une valeur de 150€ valable uniquement dans le magasin louis delhaize choisi lors de l'inscription. Les chèques-cadeaux sont nominatifs, et seront à utiliser au plus tard le 30/04/2026. Les chèques-cadeaux ne sont ni remboursables, ni échangeables en espèces.

Remise du gain : Le client a jusqu'au 25/01/2026 pour se rendre à l'accueil de son magasin avec son mail annonçant qu'il a gagné, il peut dès lors retirer son lot à l'exception du lot "carnet de bons de réduction" qui doit être retiré en magasin au plus tard le 15 novembre 2025.

Article 6 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance du lot valablement gagné. L'Organisateur n'offre aucune garantie commerciale, ni service après-vente sur le lot gagné.

Le participant reconnaît que la participation se fait entièrement à ses propres risques. Les frais de participation sont à la seule charge des participants; en aucun cas les participants ne peuvent exiger de l'Organisateur qu'il leur rembourse les frais de leur participation à l'Action.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le Jeu Concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Ces changements pourront faire l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de l'Organisateur. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des dommages ou frais éventuels, de quelque nature qu'ils soient, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la participation à l'Action ou des prix attribués. La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait.

L'Organisateur se réserve notamment la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu Concours si elle, ou son éventuel prestataire, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu Concours. L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du site dédié au jeu. L'Organisateur ne garantit pas que le Jeu Concours fonctionne sans interruption ou qu'il ne comporte d'éventuelles erreurs informatiques. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu Concours, l'Organisateur se réserve notamment le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler la session de jeu au cours de laquelle ledit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour des raisons indépendantes de sa volonté (par exemple, une défaillance momentanée des serveurs pour une raison quelconque, etc.).

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu Concours.

Si l'Action devait être annulée suite à un cas de force majeure, l'Organisateur ne pourrait en aucun cas en être tenu responsable. L'Organisateur ne peut être tenu responsable:

- d'un cas de force majeure quelconque ou d'une décision des autorités rendant la jouissance du prix par le gagnant impossible, que ce soit au niveau du transport, ou de tout autre événement quelconque.

- d'accidents, de pertes, de livraisons tardives, de coûts et de dommages quelconques, quelle qu'en soit la nature ou la cause, dus à la participation à ce Concours, à l'attribution du prix, la réception ou de l'utilisation du prix et ce sous quelque forme que ce soit.
- de pertes et/ou de retards causés par des tiers et ce, sous quelque forme que ce soit.
- de toute dépense complémentaire et / ou frais de séjour ou de transport - autres que les dépenses expressément indiquées au présent règlement comme étant prises en charge par l'Organisateur - que le gagnant doit éventuellement supporter en raison de sa participation au concours, son acceptation du prix et l'usage qu'il en fera.
- de l'impossibilité pour le gagnant de participer en raison d'une décision des autorités, refus des autorités, non-présentation du gagnant le jour de l'évènement.
- de l'impossibilité pour le gagnant de récupérer son prix en raison de mesures liées à une crise sanitaire (ex : Covid-19), en raison d'une quarantaine ou en raison d'un test positif au Covid-19.

Article 7 : Traitement des Données à Caractère Personnel et Communication

Dans le cadre de la gestion de cette Action, delfood, en tant que responsable du traitement, et la société Shelf Service, en tant que sous-traitant, traitent les données des participants conformément aux législations applicables relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et conformément à sa Politique de vie privée, disponible sur <https://louisdelhaize.be> et <https://www.shelfservice.be/en/privacy>.

Les données suivantes seront traitées dans le cadre de la gestion de cette Action : le nom, le prénom, la langue, l'adresse email, les statistiques liées aux emails, la date et heure de l'inscription, l'origine de l'inscription, le nombre de participations, la réponse aux conditions générales de l'action, et la réponse au consentement aux communications électroniques, les réponses aux questions principales et subsidiaires.

Les participants sont informés que leurs données personnelles feront l'objet d'un traitement par l'Organisateur et la société Shelf Service aux fins d'exécution de la présente Action. L'Organisateur ne transmettra pas les données personnelles du participant à des tiers sauf en cas d'accord exprès et préalable du participant. L'Organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour garder les données secrètes. Le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ces données par internet n'est jamais sans risque.

L'Organisateur conserve les données personnelles recueillies pendant la durée nécessaire de la gestion de cette Action et maximum jusqu'à deux mois après la fin de cette Action (23/12/2025), soit le 23/02/2026.

Le participant a le droit d'accéder aux données qui le concernent et peut, le cas échéant, en demander la rectification, la restriction ou la radiation en contactant l'Organisateur via mail : privacy@shelfservice.be. Le participant a également le droit de s'opposer au traitement de ses données; à noter qu'en cas de radiation de ses données ou en cas d'opposition du traitement, sa participation à cette action sera annulée. Pour exercer ses droits, le

participant peut consulter la politique de vie privée de l'Organisateur sur le lien <https://www.shelfservice.be/en/privacy>.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

L'Organisateur se réserve le droit de diffuser la liste des gagnants et / ou leur photo, pour les besoins de la communication de louis delhaize et au public dans l'enceinte des magasins, dans le cadre de la communication faite autour du Jeu Concours uniquement. En ce qui concerne la diffusion de photos des gagnants sur les réseaux sociaux de louis delhaize ou dans ses newsletters, un consentement explicite, distinct de l'acceptation du présent règlement, sera systématiquement demandé aux gagnants concernés avant toute publication de leur image. Il ne sera répondu à aucune demande par téléphone, écrite ou autre concernant l'identité des gagnants.

Article 8 : Réclamations et Respect des Règles

Sous peine d'exclusion, le cachet de la poste faisant foi, toutes les réclamations concernant la réception du lot, sont à adresser à l'Organisateur dans les 15 jours suivants la date de fin du Jeu. Au-delà de ce délai, toute réclamation sera frappée de déchéance.

Chaque joueur s'engage à participer au Jeu Concours loyalement et dans le respect du Règlement et des droits des autres joueurs. Toute attitude déloyale ou frauduleuse entraînera la résiliation de la participation et la perte du gain. La participation et le lot gagné seront notamment annulés dans les cas suivants : inscription incomplète, indications fausses, erronées ou inexactes, non-respect du Règlement, fraude de quelque nature que ce soit relative au Jeu Concours. Afin d'éviter les fraudes propres à ce type de Jeu Concours, l'Organisateur se réserve la faculté de demander un justificatif d'identité du gagnant.

L'Organisateur pourra suspendre et annuler les participations d'un ou plusieurs participant(s), sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant, c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données d'inscription au site, un rythme de gains inhabituel, une tentative de forcer les serveurs, une multiplication de comptes, etc..

Toute tentative par un participant ou par toute autre personne, d'endommager le site dédié au jeu constitue un délit punissable et l'Organisateur se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le Règlement ou aurait tenté de le faire. L'Organisateur pourra notamment annuler le Jeu Concours en cas de fraude.

Article 9 : Liste des magasins participants

Le Concours anniversaire louis delhaize n'est valable que dans les 62 magasins participants* listés ci-dessous:

- PLACE M. D'AUTRICHE 6 1083 GANSHOREN BELGIQUE
- AV FRANKLIN ROOSEVELT 250 1050 BRUXELLES BELGIQUE
- VILVOORDELAAN, 92, 1930 ZAVENTEM BELGIQUE
- RUE BAS DE LA PLACE, 11 5000 NAMUR BELGIQUE
- AV. HENRY LIEBRECHT, 76, 1090 JETTE BELGIQUE
- PLACE SIMONIS, 2, 1081 KOEKELBERG BELGIQUE
- CHAUSSÉE DE BINCHE, 94 7000 MONS BELGIQUE
- AVENUE DE JETTE, 233 1090 JETTE BELGIQUE
- RUE DE LA PAIX, 22 7070 THIEU BELGIQUE
- LENNEKE MARELAAN, 2 1932 ZAVENTEM BELGIQUE
- CH. DE BEAUMONT,80 6440 BOUSSU LEZ WALCOURT BELGIQUE
- RUE DE LA CURE,62 1457 TOURINNES-SAINT-LAMBERT BELGIQUE
- DUINENLAAN, 19 3600 WATERSCHEI BELGIQUE
- DORPSSTRAAT, 27 1B 3360 BIERBEEK BELGIQUE
- TIENSESTRAAT 86 3000 LEUVEN BELGIQUE
- PASTOOR VENDELMANSSTRAAT 22 1600 SINT-PIETERS-LEEUEW BELGIQUE
- AVENUE GOBELET 166 7331 BAUDOUR BELGIQUE
- PLACE COMMUNALE 7A 4218 COUTHUIN BELGIQUE
- CHAUSSÉE D'ENGHIEN, 248 1480 SAINTES BELGIQUE
- HAMSESTEENWEG 70 9200 GREMBERGEN BELGIQUE
- WOLVENSTRAAT, 38 1755 GOOIK BELGIQUE
- T KLOOSTERHOF, 7 8200 BRUGGE BELGIQUE
- AVENUE DU PANTHÉON 101/B5 1081 KOEKELBERG BELGIQUE
- CHAUSSÉE DE MONS, 41 1430 REBECQ BELGIQUE
- KOUTERSTRAAT, 29 3020 HERENT BELGIQUE
- RUE DES ECOLES 3 BIS 6230 PONT A CELLES BELGIQUE
- AVENUE DE MAIRE, 100 7500 TOURNAI BELGIQUE
- RUE D'ABEICHE, 5 1420 BRAINE L'ALLEUD BELGIQUE
- RUE EMILE BOUILLOT, 16 1050 IXELLES BELGIQUE
- RUE DES PONTS,8 6887 HERBEUMONT BELGIQUE
- DORP, 45 9860 OOSTERZELE BELGIQUE
- RUE DE WAREMME 4 4530 VILLERS-LE-BOUILLET BELGIQUE
- RUE DE LA PLACE, 28 7062 NAAST BELGIQUE
- RUE BELLARD, 141 1040 ETTERBEEK BELGIQUE
- PLACE A. VAN GEHUCHTEN, 4 1020 BRUXELLES BELGIQUE
- RUE DES COMBATTANTS 68 1301 BIERGES BELGIQUE
- SQUARE NATIONS UNIES, 12 1400 NIVELLES BELGIQUE
- CHAUSSÉE DE NAMUR, 89A 5030 GEMBLoux
- GRAND PLACE, 31 6120 HAM-SUR-HEURE BELGIQUE
- HOSPITAALSTRAAT, 46 9940 ERTVELDE BELGIQUE
- NASSAUSTRAT 18 2000 ANTWERPEN BELGIQUE
- MOSSELBANK, 6B 9120 VRASENE BELGIQUE
- MARGOTE 18 9260 WICHELEN BELGIQUE

- GASTHUISSTRAAT, 107 9140 TEMSE BELGIQUE
- MOLENHEIDE, 54B 2870 BREENDONK BELGIQUE
- DORPSPLEIN 20 3071 ERPS KWERPS BELGIQUE
- BELLESTRAAT, 16 9100 SINT NIKLAAS BELGIQUE
- PRINS BOUDEWIJNLAAN 128 2610 WILRIJK BELGIQUE
- GRAND RUE, 94 6061 MONTIGNIES S/S BELGIQUE
- OOSTEINDE, 1 9080 ZAFFELARE BELGIQUE
- BLAZOENSTRAAT, 21 9000 GENT BELGIQUE
- BARON DE GIEYLAAN 23 9840 DE PINTE BELGIQUE
- OUDE BURG 22 8000 BRUGGE BELGIQUE
- ST HUBERTUSPLEIN 22 9620 ST MARIA OUDENHOVE BELGIQUE
- WOLVENSTRAAT 5/9 9620 ZOTTEGEM BELGIQUE
- JAN BIJLSTRAAT, 17 9300 AALST BELGIQUE
- STUIVERSTRAAT, 327 8400 OOSTENDE BELGIQUE
- PLACE DES GUILLEMINS 2B2 4000 LIEGE BELGIQUE
- PELIKAANSTRAAT 3 BUS 1160 2018 ANTWERPEN BELGIQUE
- BENEDENPLEIN, 6 3010 KESSEL LO BELGIQUE
- RUE FERRER, 19 7350 THULIN BELGIQUE
- KAAI, 47 8620 NIEUWPOORT BELGIQUE

*liste sous réserve de magasin qui serait fermé pour cause de force majeure pendant la durée du concours.

Article 10 : Droit applicable et Litiges

Le Jeu Concours et son Règlement sont soumis au droit belge et seront interprétés et exécutés conformément au droit belge.

En cas de litige, les cours et tribunaux de Charleroi seront seuls compétents. Si l'une des clauses du Règlement est déclarée nulle ou illégale par une décision de justice définitive, les autres dispositions du Règlement restent applicables et effectives. Il ne sera échangé aucun entretien ni correspondance à propos du présent Jeu Concours.